

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 218 Subvention à la Fédération de la Boucherie et des Métiers de la Viande de Paris et de la Région Parisienne pour l'organisation d'une opération de communication autour du métier d'artisan boucher.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Fédération de la Boucherie et des Métiers de la Viande de Paris et de la Région Parisienne, pour l'organisation d'une opération de communication autour du métier d'artisan boucher qui s'est déroulée le 28 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à la Fédération de la Boucherie et des Métiers de la Viande de Paris et de la Région Parisienne située 23, rue Clapeyron à Paris 8^e (131261 - 2013_05158) pour l'organisation d'une opération de communication autour du métier d'artisan boucher qui s'est déroulée le 28 avril 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 152.549 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).